

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2015-55

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière (saisine rectificative) ;

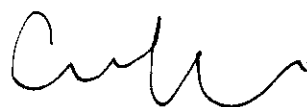
Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du Président en date du 30 juin 2015,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 7 juillet 2015.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI